

Permis de séjour pour exercice d'une activité indépendante ou libérale

En tant que diplômé(e) d'un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne, vous pouvez exercer une activité commerciale, artisanale ou industrielle (Gewerbe) ou vous mettre à votre compte en tant que profession libérale (freie Berufe), ingénieur par exemple. La rubrique **activités libérales ou commerciales** vous renseigne sur les possibilités qui s'offrent à vous.

Activité commerciale, artisanale ou industrielle

Pour créer une activité commerciale, artisanale ou industrielle vous avez besoin d'un permis de séjour pour exercice d'une activité indépendante (article 21 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG). Vous devez demander votre permis de séjour auprès de l'office des étrangers dont vous dépendez. La rubrique **visa pour la création d'une entreprise** vous donne des informations détaillées sur les conditions à remplir.

Profession libérale

Si vous souhaitez vous mettre à votre compte dans une profession libérale, vous devez demander un permis de séjour pour exercice d'une activité indépendante ou libérale (article 21 alinéa 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG) auprès de l'office des étrangers compétent. Vous devez en général présenter votre CV, votre diplôme de fin d'études, une description de l'activité prévue ainsi qu'un plan de financement. Vous trouverez des informations détaillées sur les exigences à remplir dans notre rubrique **visa pour l'exercice d'activités libérales**.

Le permis de séjour pour exercice d'une activité indépendante ou libérale est tout d'abord délivré pour une durée limitée. Si votre projet d'entreprise est viable et que vous pouvez subvenir à vos besoins ainsi qu'à ceux de votre famille, le permis de séjour sera normalement prolongé sans problème.

Avant de faire votre demande, informez-vous auprès de l'office des étrangers pour savoir quels documents vous devez présenter. Certains services des étrangers proposent aussi des informations à ce sujet sur Internet.

La rubrique **conseil en création d'entreprise** vous indique comment vous renseigner et obtenir des conseils spécifiques dans ce domaine.